

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mars 2013

CP 03/13-35

L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**CONTRACTUALISATION N° 1
ENTRE LA COMMUNE DE VILLEMADE
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de VILLEMADE sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **851 751 € HT** et composé des opérations suivantes : la rénovation de la salle des fêtes (448 130 €), l'aménagement de l'ancienne forge en maison des associations et annexes pour l'école (386 197,50 €) et la réfection des façades de la cantine scolaire (17 423,50 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de VILLEMADE, une subvention globale de **159 836 €**, se répartissant comme suit :

– rénovation de la salle des fêtes.....	79 020 €
– aménagement de l'ancienne forge en maison des associations et annexes pour l'école.....	72 105 €
– réfection des façades de la cantine scolaire.....	8 711 €
	159 836 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **18,77 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 1 à conclure avec la commune de Villemade pour la réalisation d'un programme estimé à 851 751 € HT ;
- Accorde à la commune de Villemade une subvention globalisée de 159 836 € telle que répartie en annexe, payable en 3 annuités (la première de 53 278 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 53 279 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 53 279 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 43	204 142	74	135 045 €
N° 44 à 46	204 142	21	24 791 €
TOTAL			159 836 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

CP 03/13-35ann

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>GROSSES REPRATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX</u>			
1 – Reprise des enduits extérieurs de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO00582	15 500,00 €	18%	2 790 €
2 – Reprise des enduits extérieurs de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO00583	15 500,00 €	18%	2 790 €
3 – Rénovation des façades de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO00584	15 500,00 €	18%	2 790 €
4 – Rénovation des façades de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO00585	15 500,00 €	18%	2 790 €
5 – Réfection de la toiture de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO00586	15 500,00 €	18%	2 790 €
6 – Réfection de la toiture de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO00589	15 500,00 €	18%	2 790 €
7 – Travaux d'isolation de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO00590	15 500,00 €	18%	2 790 €
8 – Travaux d'isolation de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO00591	15 500,00 €	18%	2 790 €
9 – Réfection des menuiseries extérieures de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO00596	15 500,00 €	18%	2 790 €
10 - Réfection des menuiseries extérieures de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO00597	15 500,00 €	18%	2 790 €
11 – Réfection des menuiseries intérieures de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO00598	15 500,00 €	18%	2 790 €
12 – Réfection des menuiseries intérieures de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO00599	15 500,00 €	18%	2 790 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
13 – Mise aux normes électriques de la salle des fêtes Tranche 1 BCTR/ACO00600	15 500,00 €	18%	2 790 €
14 – Mise aux normes électriques de la salle des fêtes Tranche 2 BCTR/ACO00601	15 500,00 €	18%	2 790 €
<u>ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS</u> <u>AUX PERSONNES HANDICAPEES</u>			
15 – Mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes Tranche 1 HAAP/ACO00603	17 500,00 €	18%	3 150 €
16 – Mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes Tranche 2 HAAP/ACO00604	17 500,00 €	18%	3 150 €
17 – Mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes Tranche 1 HAAP/ACO00605	17 500,00 €	18%	3 150 €
18 – Mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes Tranche 2 HAAP/ACO00606	17 500,00 €	18%	3 150 €
19 – Mise aux normes d'accessibilité de la maison des associations Tranche 1 HAAP/ACO00607	17 500,00 €	18%	3 150 €
20 – Mise aux normes d'accessibilité de la maison des associations Tranche 2 HAAP/ACO00608	11 750,00 €	18%	2 115 €
21 – Mise aux normes d'accessibilité des annexes de l'école dans l'ancienne forge Tranche 1 HAAP/ACO00609	17 500,00 €	18%	3 150 €
22 – Mise aux normes d'accessibilité des annexes de l'école dans l'ancienne forge Tranche 2 HAAP/ACO00610	17 500,00 €	18%	3 150 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES</u>			
23 – Aménagement intérieur de la salle d'activités principale de la salle des fêtes (mur, sol, plafond) Tranche 1 SUMR/ACO00611	19 000,00 €	18 %	3 420 €
24 – Aménagement intérieur de la salle d'activités principale de la salle des fêtes (mur, sol, plafond) Tranche 2 SUMR/ACO00612	19 000,00 €	18 %	3 420 €
25 – Aménagement intérieur de la salle des associations de la salle des fêtes (mur, sol, plafond) Tranche 1 SUMR/ACO00613	19 000,00 €	18 %	3 420 €
26 – Aménagement intérieur de la salle des associations de la salle des fêtes (mur, sol, plafond) Tranche 2 SUMR/ACO00614	19 000,00 €	18 %	3 420 €
27 – Réaménagement du hall d'entrée de la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO00615	19 000,00 €	18 %	3 420 €
28 – Réaménagement du hall d'entrée de la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO00616	19 000,00 €	18 %	3 420 €
29 – Aménagement d'un local de rangement à la salle des fêtes Tranche 1 SUMR/ACO00617	19 000,00 €	18 %	3 420 €
30 – Aménagement d'un local de rangement à la salle des fêtes Tranche 2 SUMR/ACO00618	19 000,00 €	18 %	3 420 €
31 – Aménagement d'une maison des associations dans l'ancienne forge Tranche 1 SUMR/ACO00619	19 000,00 €	18 %	3 420 €
32 – Aménagement d'une maison des associations dans l'ancienne forge Tranche 2 SUMR/ACO00620	19 000,00 €	18 %	3 420 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
33 – Création de la salle de réunion n°1 dans la maison des associations Tranche 1 SUMR/ACO00621	19 000,00 €	18 %	3 420 €
34 – Création de la salle de réunion n°1 dans la maison des associations Tranche 2 SUMR/ACO00622	19 000,00 €	18 %	3 420 €
35 – Création de la salle de réunion n°2 dans la maison des associations Tranche 1 SUMR/ACO00623	19 000,00 €	18 %	3 420 €
36 – Création de la salle de réunion n°2 dans la maison des associations Tranche 2 SUMR/ACO00624	19 000,00 €	18 %	3 420 €
37 – Aménagement d'un sas d'entrée dans la maison des associations Tranche 1 SUMR/ACO00625	19 000,00 €	18 %	3 420 €
38 – Aménagement d'un sas d'entrée dans la maison des associations Tranche 2 SUMR/ACO00626	19 000,00 €	18 %	3 420 €
39 – Aménagement d'un local technique dans la maison des associations Tranche 1 SUMR/ACO00632	19 000,00 €	18 %	3 420 €
40 – Aménagement d'un local technique dans la maison des associations Tranche 2 SUMR/ACO00633	19 000,00 €	18 %	3 420 €
41 – Aménagement intérieur de la maison des associations Tranche 1 SUMR/ACO00634	19 000,00 €	18 %	3 420 €
42 – Aménagement intérieur de la maison des associations Tranche 2 SUMR/ACO00635	19 000,00 €	18 %	3 420 €
<u>URBANISME ET CADRE DE VIE</u>			
43 – Aménagement des abords de la maison des associations VIAM/ACO00636	19 000,00 €	18%	3 420 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<u>GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS SCOLAIRES</u>			
44 – Aménagement d'une salle de jeux dans l'ancienne forge BSAA/EDU02100	32 160,00 €	50%	16 080 €
45 – Réfection des façades de la cantine scolaire Tranche 1 BSRB/EDU02101	15 250,00 €	50%	7 625 €
46 – Réfection des façades de la cantine scolaire Tranche 2 BSRB/EDU02102	2 173,00 €	50%	1 086 €
SUBVENTION GLOBALISEE			159 836 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	851 751,00 €
Dépense subventionnable H.T.	799 833,00 €
Subvention globalisée	159 836,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	18,77%

Le Président,